

Invalidité fonctionnelle totale				
Aliénation totale incurable	_____			
Perte totale des deux yeux ou de la vision des deux yeux	_____			
Surdité totale non corrigible bilatérale	_____			
Désarticulation de l'épaule	_____			
Amputation du bras, de l'avant-bras, du poignet	_____			
Paralysie complète du plexus brachial	_____	100%		
Paralysie complète du radial au-dessus du triceps	_____			
Amputation ou perte fonctionnelle totale de la main	_____			
Amputation du pouce	_____			
Perte des deux membres inférieurs	_____			
Désarticulation de la hanche	_____			
Hémiplégie organique complète	_____			
Invalidité fonctionnelle totale et partielle				
Tête (avec ou sans fracture du crâne)				
Aliénation totale incurable	_____	100%		
Epilepsie avec crises très fréquentes (plusieurs par mois) suivant la fréquence des crises sous traitement bien conduit	_____	30% à 100%		
Troubles psychiques et déficits des fonctions intellectuelles ; déficit neurologique objectif	_____	20% à 100%		
Syndrome subjectif post-commotionnel	_____	5% à 20%		
Yeux et oreilles				
Perte totale des deux yeux ou de la vision des deux yeux	_____	100%		
Perte totale d'un œil	_____	40%		
Altération de la fonction visuelle	_____	3% à 100%		
Surdité totale non corrigible bilatérale	_____	100%		
Surdité totale unilatérale	_____	30%		
Hypoacousie unilatérale	_____	3% à 30%		
Séquelles laryngologiques				
Amputation de la langue, suivant le degré de gêne de la parole, de la mastication, de la déglutition	_____	10% à 80%		
Mâchoires et dents				
Perte de la mâchoire inférieure	_____	80%		
Nez				
Anosmie totale associée à agueusie	_____	5% à 8%		
Rachis (colonne vertébrale)				
Fracture ou luxation vertébrale avec séquelles peu importantes à moyennes	_____	5% à 30%		
Fracture ou luxation vertébrale avec séquelles importantes	_____	40% à 50%		
Appareil respiratoire				
Paroi thoracique : en fonction de la douleur et de la déformation après fracture	_____	2% à 15%		
Atteinte de la fonction respiratoire objectivée par des épreuves fonctionnelles	_____	5% à 80%		
Bassin (à l'exclusion de la hanche)				
Selon les séquelles (troubles statiques, moteurs et urinaires)	_____	10% à 50%		
Membres supérieurs		D*	ND**	
Désarticulation de l'épaule	_____	100%	100%	
Amputation du bras, de l'avant-bras, du poignet	_____	100%	100%	
Blocage de l'épaule	_____	70%	60%	
Blocage du coude en position favorable	_____	60%	50%	
Blocage du poignet, main fixée en pronation	_____	50%	40%	
Blocage du poignet, main fixée en position intermédiaire	_____	65%	50%	
Paralysie complète du plexus brachial	_____	100%	100%	
Paralysie complète du circonflexe	_____	50%	35%	
Paralysie complète du médian	_____	70%	60%	
Paralysie complète du radial au-dessus du triceps	_____	100%	100%	
Paralysie complète du radial au-dessous du triceps	_____	70%	60%	
Paralysie complète du cubital	_____	70%	60%	
Mains		D*	ND**	
Amputation ou perte fonctionnelle totale de la main	_____	100%	100%	
Amputation du pouce	_____	100%	100%	
Amputation de l'index	_____	50%	40%	
Amputation du médius	_____	30%	30%	
Amputation de l'annulaire	_____	20%	10%	
Amputation de l'auriculaire	_____	25%	10%	
Amputation de la phalange terminale du pouce	_____	40%	35%	
Amputation de la phalange terminale de l'index	_____	35%	30%	
Amputation de la phalange terminale du médius ou de l'auriculaire	_____	10%	5%	
Membres inférieurs				
Perte des deux membres inférieurs	_____		100%	
Désarticulation de la hanche	_____		100%	
Désarticulation du genou en fonction de l'appareillage	_____		80%	
Amputation de cuisse au tiers moyen	_____		80%	
Amputation de jambe au tiers moyen	_____		70%	
Amputation du pied (Lisfranc)	_____		45%	
Amputation des cinq orteils	_____		25%	
Amputation du gros orteil	_____	20%	12%	
Blocage du genou en extension	_____		40%	
Blocage du cou-de-pied	_____		30%	
Rupture du tendon d'Achille, en fonction de la réparation	_____	0% à 30%		
Paralysie du nerf poplité externe complète	_____		30%	
Divers				
Hémiplégie organique complète	_____		100%	
Splénectomie totale, en fonction de la formule sanguine	_____	10% à 30%		
Néphrectomie (majoration du taux selon l'azotémie) : sans insuffisance rénale	_____	15% à 20%		
avec insuffisance rénale, en fonction de la biologie et de l'hémodialyse	_____	50% à 100%		

*Dominant - ** Non Dominant

1°) Les infirmités non énumérées ci-dessus sont indemnisées en proportion de leur gravité rapportée à celles des cas énumérés.

2°) L'invalidité fonctionnelle totale d'un membre est assimilée à sa perte totale.

3°) Le taux d'invalidité résultant de plusieurs infirmités provenant d'un même événement s'obtient par cumul des invalidités, sans pouvoir dépasser le taux applicable en cas d'invalidité fonctionnelle totale. De même, si plusieurs lésions atteignent le même membre, le taux d'invalidité ne pourra dépasser le taux prévu pour la perte totale dudit membre.

Assureur du contrat



AXA France Vie S.A. au capital de 487 725 073,50 €
310 499 959 RCS Nanterre

AXA Assurances Vie Mutuelle
Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245

Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex
Entreprises régies par le Code des assurances

Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI



Siège Social
12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex
tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances au capital de 480 000 €
Filiale d'AXA France Vie
306 843 731 RCS Strasbourg
Orias 07 029 368

Association souscriptrice du contrat



Siège Social
12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00

Bureau parisien
52 rue de la Victoire - 75009 Paris - tél. 01 40 08 93 00
Registre des Associations du tribunal d'instance de Schiltigheim - volume 21 - n° 1049
Siren 307 146 308